

# DOCUMENT CONSEIL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

## LE PLAN DE RELANCE REGIONAL D'URGENCE : POUR DIRE NON A LA MOROSITE ECONOMIQUE

Le Plan de Relance Régional d'Urgence initié en cette nouvelle mandature du Conseil Régional est avant tout une réponse à la situation économique de la Martinique qui s'est particulièrement dégradée sur les deux dernières années. Depuis 2008, la Martinique affiche en effet, des indicateurs qui traduisent une entrée en récession économique avec une diminution sensible du PIB. Les effets de la crise mondiale et les événements de 2009 ont pesé sur une conjoncture martiniquaise déjà structurellement fragile. L'augmentation du taux de chômage, qui avoisine désormais les 25 % est l'indicateur le plus visible de cette dégradation. Le chômage des jeunes quant à lui s'aggrave passant pour les moins de 27 ans de 53 à 61 % au cours des deux dernières années.

Face à cette situation, le Plan de Relance Régional d'Urgence propose de générer à court terme un volume d'affaires, en particulier, via la commande publique, susceptible d'induire un retour à l'activité et à l'emploi conséquent. Dans cette perspective, le Conseil Régional a bâti un programme partenarial d'opérations qui a consisté à rendre opérationnels les projets de travaux des institutions publiques (communes, EPCI, bailleurs et opérateurs sociaux, Conseil régional,...). Les projets soumis ont été sélectionnés selon leur capacité à être rapidement réalisables et surtout à générer de l'emploi. Cet ensemble d'opérations vise le développement des équipements de proximité et culturels, le désenclavement des quartiers, la dynamisation de l'activité économique des bourgs, la mise en sécurité des populations, la réhabilitation d'écoles, la mise en place d'infrastructures sportives,...

Ouvrir les portes d'un dialogue nouveau fondé sur le respect démocratique, dans le cadre d'échanges constructifs avec les élus, tel est aussi l'un des vecteurs de ce plan de relance. L'exécutif régional a entamé dès sa prise de fonction, un « marathon des communes » afin de rencontrer les acteurs du développement territorial. Il ressort de cette concertation diverses problématiques locales, un bouillonnement de projets territoriaux et une ingénierie propre, véritables fers de lance de cette démarche.

Le Plan de Relance d'Urgence s'articule autour de trois volets : la commande publique avec les projets des communes et des EPCI, des bailleurs et opérateurs sociaux ; le soutien conjoncturel aux entreprises et collectivités ; les projets d'intérêt régional.

### 1- LE VOLET : COMMANDE PUBLIQUE

L'objectif majeur pour l'ensemble de ces projets vise à développer les activités économiques, commerciales et artisanales, favoriser les animations, les événements sur ces territoires afin de revitaliser les centres-bourgs. Ces projets reposent entre autres sur des aménagements de sites (places...) et équipements favorisant l'accessibilité (stationnement, voiries...), la proximité de structures ou de pôles d'activités (marchés, espaces de ventes...), les opérations « cœur de village »...

Le Conseil régional a pris en compte des projets portés par les collectivités du pays : Communes, Région, Département, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) autrement dit

les Communautés d'Agglomération et de Communes, bailleurs et opérateurs sociaux... Des projets qui répondent à des critères parmi lesquels :

- un niveau d'avancement techno-financier permettant un lancement rapide et immédiatement visible. Le succès du plan de relance d'urgence repose en effet sur des projets bien ciblés. Ces projets doivent être parfaitement identifiables, techniquement réalisables (foncier disponible...) avec un délai de réalisation se situant dans le court terme (six mois à deux ans et demi). Les procédures et le financement de chaque projet devant être maîtrisés ;
- une valeur ajoutée permettant d'influencer sensiblement à la hausse, l'emploi et les indicateurs les plus courants d'évaluation d'activité économique ;
- une recherche d'un meilleur équilibre dans la répartition des projets sur le territoire.

### ***La recherche d'un développement harmonieux et équilibré du territoire***

Il s'agit également de rechercher à travers cette initiative, à la fois un rééquilibrage sur le plan géographique, mais aussi et l'organisation de nouvelles formes de solidarité entre collectivités.

Environ **270** projets ont ainsi été retenus pour l'ensemble des 34 communes et des EPCI pour un montant total de **208 076 126 €** avec une participation pour :

- **les communes ou EPCI de : 52 961 318 €**
- **la Région de : 73 783 875 €**
- **les autres financeurs de : 81 330 933 €**

**Concernant le logement social**, les opérations de logements neufs bloqués à cause de surcharges financières rendant leur viabilité économique impossible ont été ciblés et seront rendus opérationnels par une compensation de ces coûts par la Région. Près de 300 logements neufs sont concernés. La Collectivité participera aussi aux côtés de la SIMAR à un grand chantier concernant la réduction de la vulnérabilité sismique de programmes anciens (ensembles des années 60/70).

Toujours concernant le volet logement, une refonte totale de l'accès aux aides type : Aide à l'Amélioration de l'Habitat et Logement Evolutif Social est en cours afin de permettre la mise en chantiers de centaines de projets en attente depuis plusieurs années. L'aide apportée aux bénéficiaires concernés, essentiellement des personnes âgées et des sinistrés du cyclone DEAN, leur permettra de boucler des plans de financement.

Ce volet donnera lieu à un chapitre spécial du Plan de Relance régional d'Urgence qui sera présenté à la toute prochaine plénière. Ce plan se monte à environ 5 millions d'euros et fera l'objet de l'établissement d'une convention partenariale d'objectifs avec les opérateurs sociaux. 700 foyers minimum sont concernés.

### ***Un volet audacieux de désenclavement de terres agricoles :***

Dès cette année 2010, plusieurs projets de désenclavement de terrains agricoles sont pris en compte dans le plan de relance d'Urgence pour une participation régionale de **1 001 854 euros**.

## 2-LE VOLET : SOUTIEN CONJONCTUREL AUX ENTREPRISES ET AUX COLLECTIVITES

### *Un soutien conjoncturel aux entreprises*

Le Plan de Relance repose également sur un certain nombre de dispositifs déterminants pour le soutien et l'accompagnement des entreprises :

- le **Prêt à Taux Zéro du Plan de relance d'urgence**. Le champ en est élargi (en termes de bénéficiaires et d'opérations). L'objectif est de constituer une possibilité de trésorerie pour les entreprises de petite taille. Il propose aux unités de dimension réduite, une possibilité de financement à court terme pour de petits investissements nécessaires au démarrage ou redémarrage de l'activité productive.

- la mise en œuvre de mesures d'accompagnement portant sur **l'Aide à l'Emploi**, avec la modification de la délibération 08-786-1 du 17 juin 2008, relative au dispositif d'accompagnement technique et financier des entreprises à la Martinique. Il s'agit également d'élargir les conditions d'attribution d'Aide à l'Emploi afin de favoriser l'embauche de salariés supplémentaires pendant la période du plan de relance. Cette mesure constitue une autre facette du versant « offre » du Plan de relance d'urgence ;

- **l'Aide aux Entreprises en Difficulté** avec la modification de la délibération 08-786-1 qui vise là-aussi à élargir les conditions d'attribution de l'Aide aux Entreprises en difficulté, dans le contexte de crise économique et financière. La mesure consiste à compléter les deux fonds qui structurent l'Aide aux Entreprises en Difficulté (Fonds de Reconstitution du Fond de Roulement et Fonds de Modernisation) par un troisième, intitulé « **Fonds de relance** ».

-**LA PLATE-FORME ITINERANTE**, phase expérimentale de la Maison Régionale de l'Entreprise. Ce dispositif partenarial qui réunira trois fois par mois pendant le dernier trimestre 2010, dans un lieu central de différentes communes, l'ensemble des partenaires financiers, sociaux, publics et parapublics proposera aux entreprises un diagnostic pour des mesures adaptées pouvant améliorer leur situation. Il s'agit pour la Région d'offrir les meilleures conditions de rapprochement des entreprises avec leurs partenaires.

Le premier déplacement de cette **Plate Forme Itinérante** est prévu le 9 septembre prochain à Saint-Pierre et concernera toutes les communes de la proche région pierrotine.

### *Un soutien conjoncturel aux communes*

Pour tenir compte des effets de la crise sur les budgets de communes, le Conseil Régional a souhaité porter une contribution sous la forme d'une dotation en fonctionnement. Pour mémoire, pas moins de 36 millions d'euros de perte de recettes d'octroi de mer est à enregistrer pour 2009.

Ce soutien repose sur les deux axes suivants :

- le **soutien exceptionnel aux communes** pour leur contribution obligatoire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le montant global de l'aide pour les 34 communes est de **4,85 M** soit 50 % de leur contribution annuelle 2010.

- **l'aide aux communes pour la mise en œuvre de politiques de cohésion sociale**. Ces projets devront permettre d'aider le tissu associatif à développer des actions concourant au « **mieux**

**vivre ensemble**» : prévention de la délinquance, actions envers les séniors, lutte contre l'exclusion, actions d'insertion, soutien aux contrats aidés (type adultes-relais, CAE et CAE Dom). Cette aide peut concourir au financement de partenariat de dispositifs tels : CUCS, Projets de Ville, CLSPD,...

Le montant global de l'enveloppe accordée à ces projets est de : **3 Millions d'Euros**

Lors de son assemblée plénière du 20 juillet 2010, le Conseil Régional a adopté au budget supplémentaire des crédits à hauteur de **27 400 000 €** afin de mettre en œuvre la tranche la plus immédiatement réalisable des travaux du chapitre Commande Publique (entre juillet et décembre 2010).

**Ces crédits 2010 se répartissent ainsi :**

<b>Volet 1 : Commande publique</b> - communes et EPCI - logement (bailleurs et opér. sociaux)	<b>15 000 000 €</b> <b>900 000 €</b>
<b>Volet 2 : Soutien conjoncturel</b> - entreprises <ul style="list-style-type: none"> <li>• insertion - apprentissage</li> <li>• Prêt à taux Zéro</li> </ul> - communes <ul style="list-style-type: none"> <li>• contribution pour SDIS</li> <li>• action de cohésion sociale</li> </ul>	<b>3 000 000 €</b> <b>500 000 €</b>  <b>5 000 000 €</b> <b>3 000 000 €</b>

### **3-LE VOLET : PROJETS D'INTERET REGIONAL**

Ces projets concernent des actions structurantes pour le futur de la Martinique. Ils portent également sur des études, des perspectives qui permettront à la Région de conforter et de dynamiser d'autres programmes d'actions et d'innovation.

Ces projets concernent :

- le lancement de **l'étude globale de développement de la Martinique pour la décennie à venir,**
- la création ou la participation déterminée à des initiatives de création d'une **dizaine de Zones d'Activités Economiques** en particulier dans le Nord Caraïbe ;
- la mise en opérationnalité des Espaces d'Aménagement Touristiques annoncés dès 1999 dans le SDAT (Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique). Ces projets essentiels à une meilleure offre en termes de produits touristiques n'ont pas connu, à ce jour, de véritable mise en œuvre.
- Des études **ouvertes** sur diverses thématiques : le pôle mer, le terminal de Croisière de Saint-Pierre, la protection du Littoral (Anse Figuier, Carbet, ...). Mais aussi trois priorités de la mandature régionale : le **Plan Air Climat Energie** et la mise en œuvre de stratégies pour **l'innovation et le numérique**. Ces études rendues essentielles pour affronter les défis du 3<sup>ème</sup> millénaire.

## LE PLAN DE RELANCE : UN PARTENARIAT FORT

L'exécutif régional a souhaité pour ce projet de développement qu'il s'inscrive dans une démarche collective afin d'offrir à la fois une meilleure chance de réduction du chômage endémique et permette d'offrir une meilleure image du territoire. Les maires et représentants des EPCI se sont donc engagés à accompagner ce plan de relance sur divers points :

- un soutien à la filière de l'apprentissage avec l'accueil de manière directe ou indirecte des apprentis pour une meilleure optimisation du plan de relance de l'apprentissage, à travers les CFA Agricole, Tertiaire, CFA BTP et CFA CCIM, qui représente : **658 nouveaux postes d'apprentis** et **15 nouvelles filières**. La Région qui participe autour de plusieurs millions d'euros au fonctionnement de ces structures, dédiera 500 000 euros supplémentaires pour financer l'effort 2010 de relance de l'apprentissage.
- des efforts à la contribution des villes à une meilleure image de notre destination touristique au travers de dispositions à prendre ou d'actions à mener pour le ravalement des façades en centre-bourgs, les campagnes de fleurissement, l'aménagement des entrées de bourgs, des points de vue, ainsi que la réglementation de l'affichage réseau 4x3 r...etc.

Les maires réunis à la région samedi dernier ont à l'unanimité accepté de prendre part à ce partenariat.

## ANNEXE

### MONTANT DES PROJETS COMMUNAUX ET EPCI

Il convient de rappeler que ces projets sont à l'initiative des communes, menés au rythme de ces dernières. Le Conseil Régional vient compléter le plan de financement en apportant la part qui détermine le démarrage des projets ;

Communes	Montant total des opérations en €	Participation de la commune en €	Participation de la Région en €	Autres Financeurs
Ajoupa-Bouillon	1 790 636	37 500	728 999	1 024 137
Anses-d'Arlet	7 538 262	1 069 650	1 730 000	4 738 612
Basse-Pointe	500 000	25 000	303 750	171 250
Bellefontaine	2 406 100	131 110	1 030 880	1 244 110
CACEM	50 576 790	19 102 905	14 164 190	17 309 695
CAESM	8 100 000	2 893 000	2 828 000	2 379 000
Carbet	1 552 186	154 505	933 803	463 878
Case-Pilote	3 968 500	735 554	1 315 251	1 917 695
Diamant	1 786 240	360 078	1 093 068	333 094
Ducos	236 000	71 500	164 500	0
Fonds-St-Denis	876 000	0	521 220	354 780
Fort-de-France	41 308 660	11 271 332	9 629 211	20 408 117
François	9 385 127	1 877 025	5 664 829	1 843 274
Grand-Rivière	800 000	165 000	501 500	133 500
Gros-Morne	3 142 731	962 043	1 568 657	612 031
Lamentin	5 480 277	1 934 810	1 912 442	1 633 025

<b>Lorrain</b>	5 583 439	464 066	2 838 212	2 231 161
<b>Macouba</b>	1 709 406	330 631	454 539	924 236
<b>Marigot</b>	575 000	28 750	152 375	393 875
<b>Marin</b>	7 580 000	877 000	2 115 000	4 588 000
<b>Morne-Rouge</b>	1 518 780	303 756	789 593	425 431
<b>Morne-Vert</b>	241 257	48 251	193 006	0
<b>Prêcheur</b>	2 455 900	177 790	794 155	1 483 955
<b>Rivière-Salée</b>	3 032 976	995 828	780 000	1 257 148
<b>Rivière-Pilote</b>	1 627 297	285 459	770 919	570 919
<b>Robert</b>	5 253 222	1 442 283	1 512 312	2 298 627
<b>Schoelcher</b>	6 016 294	1 108 159	3 844 635	1 063 500
<b>Saint-Esprit</b>	1 099 490	273 971	368 890	456 629
<b>Saint Joseph</b>	4 145 113	829 024	2 581 652	734 437
<b>Saint-Pierre</b>	3 610 255	297 387	1 170 095	2 142 773
<b>Sainte-Anne</b>	3 521 495	446 203	954 907	2 120 385
<b>Sainte-Luce</b>	5 294 833	1 276 880	2 323 375	1 694 578
<b>Sainte-Marie</b>	6 627 000	1 277 760	4 429 990	919 250
<b>Trinité</b>	4 598 290	1 056 135	1 578 486	1 963 669

<b>Trois-Ilets</b>	2 932 667	319 611	1 534 960	1 078 096
<b>Vauclin</b>	1 205 902	331 363	506 475	368 064
	<b>TOTAL GENERAL</b> 208 076 126	<b>PART COMMUNE</b> 52 961 318	<b>PART REGION</b> 73 783 875	<b>AUTRES FINANC</b> 81 330 933